

ARCHITECTURE

ND

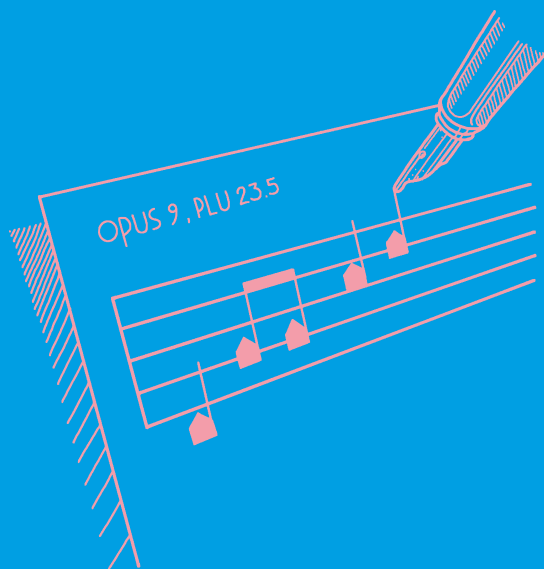
9

NOUVELLE

PRINTEMPS

AQUITAINE

2026



Il est des moments où le projet ne se dessine pas encore, mais se décide déjà. Non pas dans la forme, mais dans les conditions qui la rendent possible. On parle volontiers de conception, d'intention, de geste, mais plus rarement de ces séquences intermédiaires où le projet se négocie, s'ajuste et se reformule. Pourtant, c'est bien là, dans cet entre-deux, que se joue une part décisive de sa qualité.

D'autres encore accompagnent, traduisent, arbitrent. Chacun, à sa place, participe à la construction du projet.

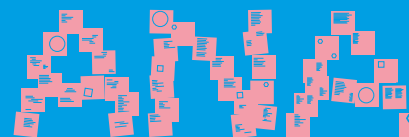
Des rendez-vous de l'instruction aux dispositifs qui encadrent, ce numéro cherche à élargir la focale. À travers les contributions réunies - CAUE, ABF, architectes conseils - il souhaite donner à voir ces points de contact où le projet se transforme au contact des autres et où s'élabore progressivement une qualité partagée. Il s'agit moins de démontrer que de faire apparaître, en creux, les relations qui influencent et structurent le projet à ce moment précis.

À l'heure où certaines évolutions questionnent les cadres réglementaires et l'évolution des procédures, où les outils et les modalités d'instruction se transforment, il ne s'agit ni d'idéaliser, ni de contester, les postures des uns ou les dispositions des autres. Il s'agit de reconnaître que derrière le temps administratif se construisent des pratiques, des relations et des responsabilités, qui nous conduisent à fabriquer collectivement de la qualité architecturale.

Bonne lecture.

 **édito**
LA FABRIQUE ADMINISTRATIVE DE L'ARCHITECTURE.

Marion Roche, architecte, rédactrice en chef de ANA



✕ sommaire

 Regard sur
4 **ABF, Mathilde Harmand**

 Repère

8 **CAUE : Facilitateur de la fabrique de l'architecture et du cadre de vie**

 Les architectes

10 **Les architectes et... les Services Instructeurs**

 Invitées

14 **Clara Barretto & Sandra Planchez**

 Découverte

16 **Le Permis de Construire Unique**

 Les Maisons

18 **Maisons de l'Architecture de Nouvelle-Aquitaine**

 MAJ

19 **Centre de Formation**



👁️ Regard sur

ABF l'engagement pour la qualité architecturale.

✍️ **Mathilde Harmand**, Architecte des Bâtiments de France - UDAP Gironde

Les architectes des bâtiments de France restent souvent associés, dans l'imaginaire collectif, à la seule conservation des monuments historiques et à leur rôle dans l'instruction des autorisations d'urbanisme en espaces protégés. En réalité, leurs missions s'étendent largement au conseil et à la promotion d'un urbanisme, d'une architecture et d'un paysage de qualité à l'échelle des territoires.

Leur action s'inscrit dans une relation étroite avec les usagers - habitants, élus, collectivités, professionnels du cadre de vie - ainsi qu'avec les services de l'État en charge des politiques urbaines, patrimoniales et environnementales. Elle prend place dans une diversité de situations, souvent en amont ou au cœur même du temps administratif du projet.



Réhabilitation de la friche industrielle Audevard pour la création du tiers-lieu Ilot Porte-Campagne, Ville de Sainte-Livrade-sur-Lot, Compagnie architecture.

© Maitexu Etcheverria



Dans le paysage réglementaire, l'intervention de l'ABF ne se limite pas à un avis normatif ; elle agit directement sur le projet. En l'absence d'architecte, il peut jouer un rôle de conseil, d'orientation, voire de prescription sur la qualité, et encourager le recours à une maîtrise d'œuvre architecturale. Cela requiert une approche pédagogique afin d'expliquer l'intérêt de la maîtrise d'œuvre, de l'élaboration du programme à la réception du chantier. Lorsque celle-ci est présente, le dialogue est évidemment facilité par une culture partagée, il permet d'autres discussions. De la « simple » question du respect réglementaire des documents patrimoniaux à des sujets plus complexes de vision dans un environnement urbain ou paysager précis, l'ABF contribue à préciser ou orienter une réponse architecturale.

Ainsi, selon les cas et les lieux, l'ABF aide à chercher la réponse architecturale adaptée : il peut inciter une approche humble et mesurée ou bien au contraire transcender le contexte et en révéler les potentialités, et appuyer un geste architectural que le contexte peut accueillir.

À Lussac-les-Châteaux, par exemple, la nouvelle maison communale prend place dans le centre protégé du bourg (abords de Monument Historique). Le dialogue constructif des acteurs autour d'une volonté politique a permis de concilier réhabilitation, nouveaux usages et proposition d'architecture contemporaine.



Architectes : Maàpa, Croquis : Daniel Hazanas (associé Maàpa), Photos : agence Maàpa
En collaboration avec la ville de Lussac-les-châteaux, l'ABF (Madame Campinho et les agents de la DRAC) ont conforté les architectes dans leurs choix d'orientation de projet grâce à des échanges constructifs en phase APD.

Sur l'îlot Porte Campagne, à Sainte-Livrade-sur-Lot (47), le travail engagé a contribué à faire évoluer le projet dans son insertion urbaine et paysagère. Dans ces opérations l'ABF agit comme un acteur de médiation entre projet, contexte et cadre réglementaire.

La fabrique administrative de la qualité architecturale passe aussi par la connaissance et la prise en compte des modèles architecturaux, de toute typologie, de toute époque. L'ABF est reconnu pour son rôle de préservation, mais encore trop peu pour son engagement dans la production architecturale contemporaine, patrimoine de demain.



Repère

CAUE : Facilitateur de la fabrique de l'architecture et du cadre de vie

— Pascale Francisco, Directrice du CAUE de Charente-Maritime

© CAUE 17

Lorsqu'on évoque la fabrication de l'architecture, la qualité du cadre de vie, particulièrement en milieu rural, les CAUE apparaissent comme des acteurs essentiels. Présents sur tous les territoires depuis la loi sur l'architecture de 1977, composés d'équipes pluridisciplinaires (architectes, urbanistes, paysagistes-concepteurs, écologues, chargés de pédagogie, de communication, fonctions supports...), dotés de missions d'intérêt public, ils s'inscrivent à un moment clé du projet, où se construisent les conditions de sa faisabilité.



Face à un mode de financement détaillant, les CAUE sont aujourd'hui menacés. Apportez votre soutien en signant la pétition.



N'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre, leur positionnement neutre en fait des interlocuteurs privilégiés. Sollicités par les élus, les services de l'État ou les particuliers, leurs conseils permettent de prendre du recul sur la demande initiale, de la reformuler en la replaçant dans un cadre plus large intégrant l'ensemble des enjeux du projet. Ce travail de mise en perspective conduit à questionner les termes du projet : interroger la pertinence d'une démolition, intégrer les enjeux de mobilité, prendre en compte l'existant ou anticiper les contraintes réglementaires.

À travers les permanences auprès des particuliers, en lien avec les services instructeurs des villes ou des EPCI et en cohérence avec les législations en vigueur, ils délivrent un accompagnement qui dépasse le simple conseil - architectural, urbain ou paysager. Ils sont des facilitateurs de projet, de compréhension de la ville, du paysage, des acteurs. En clarifiant les enjeux et traduisant les contraintes, ils favorisent l'émergence de solutions ouvertes et les moyens pour les atteindre. Ce travail en amont de l'instruction contribue à rendre les dossiers plus lisibles, et plus facilement appropriables par les services.

Dans les petites communes, où les ressources en ingénierie sont parfois limitées, ce rôle est déterminant. Il permet d'accompagner les élus dans la structuration de leurs projets, d'articuler les ambitions locales avec les cadres réglementaires et de préparer les conditions d'un dialogue plus fluide.

Par exemple, l'accompagnement d'une commune dans la transformation d'un équipement existant peut conduire à faire évoluer l'implantation, les usages ou les matériaux, en intégrant dès l'amont les contraintes du site et du règlement. Ce travail d'ajustement facilite l'instruction.

Au-delà des projets, les CAUE contribuent à instaurer une culture partagée entre acteurs, jusqu'aux citoyens eux-mêmes acteurs de leur cadre de vie. Par leurs actions de sensibilisation, de formation et d'observation, et par leur rôle d'interface, ils participent à une meilleure compréhension des enjeux architecturaux et à une appropriation plus fine des cadres administratifs.



À partir de deux enquêtes croisées, menées en 2022 auprès des architectes et en 2024 auprès des services instructeurs, quatorze « Rendez-vous de l'instruction » ont été organisés en 2025 dans l'ensemble des départements, réunissant près de 400 participants. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre les pratiques respectives et les contraintes de chacun et de faire émerger des constats partagés ainsi que des pistes d'amélioration : renforcer la pré-instruction comme temps de co-construction, développer des outils communs, organiser des formations croisées et clarifier les circuits d'instruction.

**Constat partagé :
une complexité croissante.**

Les échanges révèlent des difficultés récurrentes, de part et d'autre.

- Du côté des services instructeurs
- . dossiers incomplets ou peu lisibles
 - . compréhension inégale des PLU/PLUi
 - . hétérogénéité des outils de dématérialisation
 - . délais et avis tardifs des services annexes
 - . manque de formation et de reconnaissance de leur métier

- Du côté des architectes
- . demandes de pièces complémentaires jugées tardives ou peu argumentées
 - . interprétations variables selon les territoires
 - . complexité croissante des textes
 - . difficulté à faire reconnaître la valeur de leur intervention

Ces situations produisent des effets similaires : allongement des délais, tensions avec les maîtres d'ouvrage, fragilisation du projet.

Le moment de l'instruction constitue une étape décisive du projet architectural. Pour la maîtrise d'ouvrage, il engage la concrétisation d'un projet. Pour l'architecte, il valide des intentions et conditionne sa crédibilité. Pour les services instructeurs, il relève d'une responsabilité majeure, celle de vérifier la conformité des projets au regard des documents d'urbanisme et de l'intérêt général. Soucieux de renforcer le dialogue entre architectes et services instructeurs, le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine a engagé un travail de fond.

 **Rendez-vous de l'instruction**

Les architectes et... les Services Instructeurs

Quatre leviers pour améliorer l'instruction.

1. La pré-instruction, un temps de projet

Concepteur ou instructeur, un constat s'impose : l'instruction peut-être un moment de tension marqué par une complexité croissante et des délais allongés. Les architectes dénoncent des demandes de compléments qui fragilisent la relation au maître d'ouvrage, le temps du projet, voire le compromettent. Les services instructeurs pointent, de leur côté, des dossiers incomplets, une lecture approximative des règlements et des documents insuffisamment lisibles, générant des à-coups dans l'instruction. **Ces dysfonctionnements produisent pertes de temps, incompréhensions et crispations entre acteurs.**

Dans ce contexte, un levier fait consensus : **la pré-instruction. En favorisant des échanges en amont du dépôt, elle permet de partager contraintes, attendus et logiques de projet.** Souhaitée par les services instructeurs, bien accueillie par les architectes, **elle doit toutefois pouvoir être reconnue comme un vrai temps de travail, au-delà d'un simple préalable administratif.** Son développement suppose un cadre : clarification des processus, production d'outils (guides, supports communs, plateformes), meilleure visibilité de la complexité de la démarche de conception architecturale.

2. Les services consultés, un maillon déterminant

L'instruction ne se limite pas au dialogue architectes/services instructeurs ; elle repose sur un ensemble d'acteurs dont les avis conditionnent la décision. UDAP, SDIS, DDT(M), DREAL, ODP, autres SNCF, l'intervention de ces contributeurs essentiels peut révéler des fragilités : les architectes déplorent des délais de réponse variables parfois incompatibles avec le rythme du projet, ainsi que des avis dont l'interprétation peut varier ; les services consultés, souvent destinataires des dossiers en second rang ne disposent pas toujours d'une information complète, ce qui limite la capacité d'analyse. **Ces décalages produisent des ralentissements souvent imputés à l'architecte avec des conséquences négatives directes.** Des solutions existent : sollicitation d'avis préalables (via mail, plate-forme dématérialisée) ou échanges directs. L'enjeu principal réside dans une meilleure intégration de ces acteurs aux outils de dématérialisation, afin de garantir un accès complet et simultané aux dossiers. **Les architectes invitent à favoriser des réunions de coordination, abordant à la fois des problématiques générales et des situations spécifiques, répétitives entre services.** La formalisation de référentiels communs, de guides de conformité, pourrait contribuer à clarifier les attentes, stabiliser les pratiques.

3. Les documents d'urbanisme, entre règle et interprétation

Derrière une apparente stabilité, les documents d'urbanisme révèlent une réelle complexité d'interprétation. Le PLU devient ainsi un espace de divergence entre cultures professionnelles, responsabilités juridiques et visions du projet. Les architectes dénoncent des lectures jugées restrictives, susceptibles

de produire des réponses standardisées au détriment de l'adaptation au contexte et de la qualité architecturale. La superposition de réglementations, portées par des interlocuteurs distincts, accentue cette difficulté et rend l'évolution du projet plus incertaine. Les services instructeurs pointent, quant à eux, une appropriation parfois insuffisante des règles (défauts de cotation, imprécisions techniques, compréhension partielle des contraintes réglementaires) qui allonge les délais, fragilise les dossiers et justifie une vigilance accrue dans un contexte de responsabilité juridique. **Ces divergences traduisent moins une opposition qu'un déficit de compréhension partagée.** Réaffirmer une culture commune du PLU comme outil de projet apparaît dès lors essentiel : au-delà du règlement, il exprime un projet politique que l'architecte interprète et traduit.

4. Savoir Commun, outils et respect

La fluidité de l'instruction repose avant tout sur la qualité du dialogue entre acteurs. **Tous reconnaissent l'intérêt des échanges préalables qui permettent de rendre plus intelligibles les tenants et aboutissants des projets et vérifient tout autant la faisabilité administrative que la complétude des dossiers.** Pour autant, des freins existent. Chez les architectes, qui peuvent considérer la démarche comme une perte de temps ou une ingérence ; chez les instructeurs, qui dépendent de la politique insufflée par leur hiérarchie et les élus. Les services instructeurs font remarquer que si l'échange constructif autour d'un projet avec un architecte est un moment de partage de savoirs et d'acculturation, il arrive aussi que la communication ne soit que descendante et

ne donne pas à chacun le moyen d'exprimer ce qui relève pleinement de sa compétence. **Les deux parties plébiscitent la mise en place d'outils collaboratifs, à la fois dans les modalités d'échange et dans les contenus : rendez-vous réguliers, plateformes de partage, référentiels communs ou de chartes de bonnes pratiques, afin de valoriser les rôles et responsabilités de chacun.**

Construire une culture commune suppose dès lors de dépasser ces postures et de s'inscrire dans un cadre relationnel fondé sur la confiance et le respect. C'est à ce niveau que se joue, en profondeur, la qualité du processus d'instruction et, au-delà, celle de l'architecture produite. Vers une nouvelle culture de l'instruction.

Au-delà des enjeux identifiés, les « rendez-vous » ont confirmé une volonté partagée d'améliorer les pratiques, d'instaurer une culture commune de coopération. Ils ouvrent la voie à une approche renouvelée de l'instruction : plus lisible, plus collaborative, plus opérationnelle et davantage au service de la qualité architecturale. Renforcer la formation, clarifier les responsabilités, fluidifier les échanges et capitaliser sur les expériences réussies, autant de pistes à activer. **Le CROA-NA entend prolonger cette dynamique** au travers de nouveaux formats d'échange, d'outils partagés et d'actions de formation, ouverts à l'ensemble des acteurs de l'instruction. **Car derrière la procédure, l'acte d'instruire engage l'intérêt général. C'est bien la qualité du cadre de vie qui se joue.**

Clara Barretto / architecte urbaniste conseil à la Communauté d'agglomération de La Rochelle – responsable de l'unité Conseil aux Communes et Accompagnement de Projets

. En quelques mots, quelles sont vos missions ? Sur quels types de projet intervenez-vous et pour qui (services, élus, maîtres d'ouvrages...)?

Je collabore avec différents services pour des avis architecturaux sur des projets à vocation résidentielle ou économique, en conseil auprès de pétitionnaires pour améliorer la qualité de propositions, en échanges avec les élus, les opérateurs et les équipes de maîtrise d'œuvre sur l'opportunité de programmes immobiliers (composition et l'intégration urbaine). Je mène aussi des études d'aide à la décision pour l'implantation d'équipements ou de programmation d'espaces publics. Enfin j'accompagne deux agents en charge de projets pour la revitalisation de centre-bourgs, d'opérations en

📖 Invitées

Clara Barretto & Sandra Planchez

— Architectes conseil



relation avec l'EPF, d'animation du réseau d'acteurs local sur les enjeux de fabrique du territoire et pour le pilotage du PACTE.

. En quoi vos conseils influencent-ils les projets, dans leur définition, leur évolution ou leur qualité architecturale ?

Mes conseils se veulent à la fois pragmatiques et spécifiques à chaque projet ; la nécessité de mesurer les vulnérabilités d'un site, la prise en compte des contraintes d'un opérateur, la précision des besoins d'un porteur de projet, il s'agit de trouver des solutions architecturales adaptées tout en veillant à préserver les qualités essentielles des lieux.

. Selon vous, comment le ou les cadres administratifs sont-ils des leviers, plutôt que des contraintes, pour la qualité architecturale ?

Au quotidien, les services sont amenés à croiser leurs expertises pour éclairer les élus sur des choix, à élaborer et réajuster les documents réglementaires suivant les orientations données ; ils peuvent donc s'inscrire en facilitateurs de projet. Le temps administratif non compressible de l'instruction est souvent perçu comme une contrainte, auquel s'ajoute des difficultés contextuelles (pression foncière, risques économiques, sensibilité environnementale, etc) avec des allers-retours qui pèsent parfois sur l'avancée des projets. Aussi à la CDA de La Rochelle nous avons mis en place le PACTE, une démarche volontaire d'accompagnement qui va dans le sens d'une fluidité des échanges ; techniciens, élus et opérateurs s'engagent pour clarifier les attendus et partager les ambitions dans l'intérêt commun de qualité des projets.



Sandra Planchez, architecte conseil de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques

. En quelques mots, quelles sont vos missions ? Sur quels types de projet intervenez-vous et pour qui (services, élus, maîtres d'ouvrages...)?

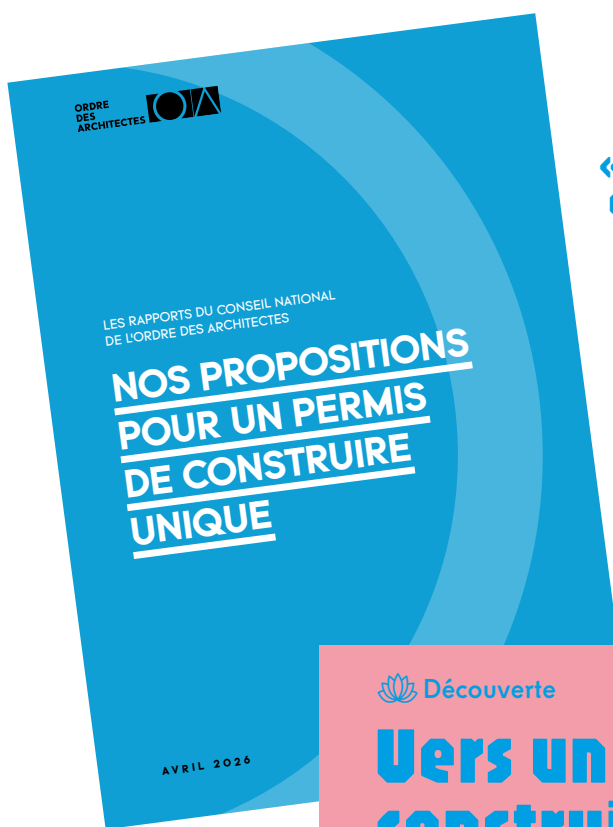
Depuis 2022, je suis architecte conseil de l'État pour la DDTM 64, basée à Pau et Bayonne. Le travail de terrain, entre Béarn et Pays Basque est au cœur de nos missions sur des sujets aussi variés que la création d'écoquartiers, la sobriété foncière, le développement des EnR, les permis de construire instruits par la DDTM dans le cadre des lois littoral ou montagne, les secteurs agricoles ou forestiers... Nous participons aussi à la formation des agents, responsables de planification, de l'application du droit des sols... Il y a une dimension prospective et pédagogique très intéressante. Notre rôle est avant tout une aide à la spatialisation des objectifs de transformation des territoires, entre paysages et architectures. Le CAUE et l'UDAP sont aussi nos interlocuteurs privilégiés.

. En quoi vos conseils influencent-ils les projets, dans leur définition, leur évolution ou leur qualité architecturale ?

Tout dépend du stade d'études ou nous intervenons. Être missionnée en amont permet de guider les choix et d'accompagner le mieux possible les projets. L'expérience acquise montre que même si les collectivités sont déterminées et actives pour construire et faire évoluer leur projet, elles n'ont pas toujours conscience de l'importance de la phase de conception, de la spatialisation du projet dans un site ou un territoire, et de la nécessité de s'adresser à de bonnes équipes de conception bien au-delà d'une étude de faisabilité et du dessin d'un plan masse. Notre rôle est de les aider en ce sens.

. Selon vous, comment le ou les cadres administratifs sont-ils des leviers, plutôt que des contraintes, pour la qualité architecturale ?

C'est une question complexe, mais nous savons que pour mener à bien un projet, il faut beaucoup d'intelligence collective et de compétences autour d'une même table. Les services de l'État peuvent être de grands facilitateurs de projets, même si les collectivités locales sont parfois un peu réticentes ou méconnaissent certains appuis auxquels elles pourraient prétendre. Mais tout cela évolue et se développe sur un temps long. Il faut continuer de favoriser ces connexions et ces échanges. Ils permettent, au-delà de la réponse aux politiques publiques, de progresser ensemble sur la compréhension des enjeux de transformation dans un environnement et un équilibre de plus en plus fragile.



« **Volontairement disruptif, le permis de construire unique s'appliquerait à tout projet, en neuf comme rénovation. Ses bénéfices sont nombreux pour tous les acteurs de la chaîne de valeur.** »

— Christophe MILLET,
président du Conseil national

 Découverte

Vers un permis de construire unique ? (PCU)

Le Conseil national de l'Ordre des architectes porte aujourd'hui une réflexion sur la mise en place d'un permis de construire unique (PCU), visant à simplifier le régime des autorisations de construire. Cette proposition s'inscrit dans une volonté de faire évoluer les procédures au service de la qualité architecturale et de l'intérêt public de l'architecture, à l'aune des 50 ans de la loi en janvier 2027.

La qualité architecturale doit être davantage intégrée au projet architectural dans son entièreté, elle se fabrique aussi dans les règles, les procédures et leur lisibilité. Aujourd'hui, le régime des autorisations de construire - entre permis de construire et déclaration préalable - est devenu un millefeuille complexe, peu lisible pour les pétitionnaires comme pour les services instructeurs, et les élus locaux, clef de voûte dans la fabrique des territoires.

Cette complexité produit des effets paradoxaux : des interventions lourdes peuvent échapper au permis de construire et donc au projet architectural, tandis que des projets modestes restent soumis à des procédures plus exigeantes.

Dans ce contexte, la proposition de permis de construire unique (PCU) portée par le Conseil national de l'Ordre des architectes viserait un changement de paradigme : passer d'une culture de l'instruction à une culture de la conformité. Concrètement, il s'agirait de fusionner permis de construire et déclaration préalable dans une procédure unique, lisible et homogène, applicable à tous les projets, en neuf comme en rénovation.

Au-delà de la simplification, les deux enjeux sont l'encadrement de la rénovation et la qualité du cadre bâti. Les opérations de rénovation doivent être réintégrées dans le champ du permis de construire, le PCU réintroduirait systématiquement une exigence de projet architectural là où elle faisait parfois défaut. Cette nouvelle autorisation renforcerait ainsi la cohérence avec la loi de 1977, qui affirme l'architecture d'intérêt public et garantirait une meilleure prise en compte du contexte, des usages et des enjeux environnementaux.

Cette évolution bénéficierait à l'ensemble de la filière du cadre bâti. Pour les services instructeurs, le PCU clarifierait les procédures, sécuriserait les autorisations délivrées et améliorerait la qualité des dossiers instruits. Pour les maîtres d'ouvrage, il assurerait un niveau homogène de qualité des opérations, indépendamment des capacités locales d'ingénierie ou de contrôle. Pour les particuliers, il rendrait les démarches plus compréhensibles et renforcerait la sécurité juridique des projets, en limitant les risques de non-conformité et les difficultés ultérieures.

Pour les architectes, le PCU marquerait un tournant : il réaffirmerait la place du projet architectural, notamment dans le champ de la réhabilitation. Il favoriserait une mobilisation plus systématique de l'expertise des architectes, et conforterait leur rôle dans la qualité et la durabilité du cadre de vie.

Dans un contexte de transitions, le PCU pourrait constituer un levier concret pour mieux faire architecture. En intégrant pleinement la transformation de l'existant dans le champ du permis, il permettrait de prendre en compte toute la diversité des dimensions et des situations de projets.

Simplifier, ici, ne serait pas appauvrir : ce serait créer les conditions d'une exigence collective et partagée, en adaptant la loi sur l'architecture aux exigences des 50 prochaines années.

308 Maison de l'Architecture

Le 308 Maison de l'Architecture en collaboration avec l'École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux présente la 3^e édition de la programmation « École en scène » du 3 mars au 2 octobre 2026.



©Arthur Pequin pour le 308MA

Ce cycle conçu avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Conseil régional de l'Ordre des architectes constitue une immersion dans le monde de l'enseignement de l'architecture et du paysage.

'Figurer de possibles demains'

— Mars / Exposition

'Pop Up - Sound of silence'

— Avril / Workshop & installations

'Traverser les marges – Albums des jeunes architectes et paysagistes 2023'

— Mai / Exposition, Cité de l'architecture et du patrimoine

'Dans la forêt'

— Juin-juillet / Restitution d'une immersion dans les Landes

Présentation des Projets de Fin d'Étude

— Septembre, à l'ENSAP Bordeaux

Le Pavillon de l'architecture Pau

Le Pavillon de l'architecture présente jusqu'au 30 juin 2026 au Générateur d'activités Arkinova à Anglet l'exposition « Arch! frugale – 28 projets néo-aquitains » produite par le 308 Maison de l'architecture à Bordeaux.



Plusieurs évènements sont prévus autour de cette exposition : une visite du bâtiment d'Arkinova par son architecte Antoine Guiraud suivie de la présentation de l'exposition, une conférence de Sophie Brindel-Beth sur la réhabilitation frugale et une table-ronde sur la frugalité à travers le temps et l'usage avec Patrick Arotcharen notamment.

En juin, le Pavillon proposera également des sorties paysagères à la découverte d'une ferme florale et d'une pépinière. Enfin, en partenariat avec la Ferme Guilhembaqué, le Pavillon organise à Laroio, le 1^{er} forum dédié aux éco-matériaux le vendredi 12 juin 2026.

Maison de l'Architecture Limousin

Foire à Lacelle, ou comment une figure ancienne peut permettre d'explorer de nouvelles ruralités ?

La Maison d'Architecture et du Paysage du Limousin est heureuse de participer au 6^{ème} programme de Résidences d'architecture 2026 porté par le Réseau des Maisons de



l'Architecture (RMA) avec le soutien de la Caisse des Dépôts Mécénat, le ministère de la Culture et le Conseil national de l'Ordre des architectes, en partenariat avec la commune de Lacelle, l'Amicale Mille Feux (AMF) et le PNR Millevaches pour la Résidence : Foire à Lacelle, ou comment une figure ancienne peut permettre d'explorer de nouvelles ruralités ?

Nous vous convions à suivre et participer avec nous aux temps forts de cette résidence de juin à septembre 2026 sur le territoire de Lacelle.

Maison de l'Architecture de Poitiers

L'École de Chaillot en résidence sur le territoire de Grand Poitiers

La Maison de l'Architecture de Poitiers, en partenariat avec la Ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et la Cité de l'architecture et du patrimoine, accueille la promotion 2025-2027 du Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA), mention Architecture et patrimoine. Au fil des deux années d'études, une cinquantaine d'étudiants et leurs enseignants investissent le terrain.

Mené sur huit sites patrimoniaux, l'atelier vise à donner une expérience concrète, la plus complète possible du processus d'analyse et de projet, aux futurs architectes intervenant sur le patrimoine. Il les prépare à intervenir de façon appropriée sur des villes et édifices anciens dans leur contexte, suivant un processus complet et progressif.

Au programme jusqu'en juin 2027 : ateliers sur sites, conférences, expositions, restitutions...

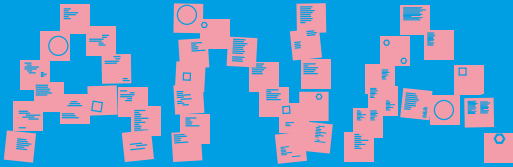


La commande publique, premier levier de qualité architecturale

Avant même l'esquisse, la qualité architecturale se joue aussi dans les règles qui encadrent la commande. Cadre réglementaire, modalités de consultation, responsabilités des acteurs, CCAG Maîtrise d'Œuvre, loi ELAN : ces conditions administratives structurent en profondeur les possibilités du projet.

Avec ses formations Marchés publics, MAJ Formation Architecture accompagne les professionnels pour décrypter ces évolutions, sécuriser leurs pratiques et mieux inscrire la maîtrise d'œuvre dans une commande publique au service de la qualité.





PUBLICATION DES ARCHITECTES ET DE L'ARCHITECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

N° ISSN 2999-2397

Directrice de publication : VIRGINIE GRAVIÈRE
Rédactrice en chef : MARION ROCHE
Comité de rédaction : MARIE CORRALÈS, CLAUDINE GAUDIN,
ANNE JUGI, FRÉDÉRIQUE LACROIX, FANNIE LOGET,
CLÉMENT MIGLIERINA, MARLÈNE PROST, MAËLLE VIARD.
Direction : THALIA CARRUESCO, CLÉMENT MIGLIERINA,
MARION ROCHE
Coordination : THALIA CARRUESCO
Design graphique : Atelier Bilito Ortège

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Siège 308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Pôles

Limoges : 41 rue des Tanneries, 87 000 Limoges
Pau : 3 place de la Monnaie, 64 000 Pau
Poitiers : 1 rue de la Tranchée, 86 000 Poitiers

Tél. 05 56 48 05 30 - accueil@ordre-architectes-na.org
www.architectes.org/nouvelle-aquitaine

VIRGINIE GRAVIÈRE (Présidente)
THALIA CARRUESCO (Responsable de la communication)
PHILIPPE DE LA BIGNÉ (Délégué général)
ISABELLE BABIN (Chargée de missions commande publique et formation)
MAËVA GREZES (Juriste)
JULIE DUPUY (Responsable comptabilité et chargée de missions RH)
SALOMÉ PÉROL (Assistante administrative)
JULIETTE MOSCA (Juriste)
CAROLÉ CHABANNE (Chargée du Tableau et des assurances)



www.ana.archi



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**
NOUVELLE AQUITAINE

LE 308 MAISON DE L'ARCHITECTURE BORDEAUX

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux
Tél. 05 56 86 68 96 — ma@le308.com
www.308ma.archi

JULIEN GRAVES (Président)
ADRIEN MAILLARD (Directeur)
MARLENE PROST (Chargée d'administration et des publics)

LE PAVILLON DE L'ARCHITECTURE PAU

3 place de la Monnaie, 64 000 Pau
Tél. 06 19 99 32 23 – contact@pavillondelarchitecture.com
www.pavillondelarchitecture.com

MÉLANIE GOMY et MÉLANIE BENTAYOU (Co-Présidentes)
MAËLLE VIARD (Chargée de mission)

MAISON DE L'ARCHITECTURE POITIERS

1 rue de la Tranchée, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 42 89 79 – contact@ma-poitiers.fr
www.ma-poitiers.fr

CLAUDINE GAUDIN (Présidente)
FRÉDÉRIQUE LACROIX (Directrice)

MAISON DE L'ARCHITECTURE LIMOUSIN LIMOGES

41 rue des Tanneries, 87000 Limoges
maison.architecture.limousin@gmail.com
www.ma-limousin.fr

BÉATRICE FOURNET-REYMOND ET ANNE JUGI (Co-Présidentes)
FANNIE LOGET (Médiatrice culturelle)

MAJ FORMATION CONTINUE ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux
Tél. 05 57 14 06 97 — formation@maj-na.fr

Paule ROUQUETTE - (Présidente)
Corinne LÉGER - (Directrice - Responsable qualité)
Claire BILLEROT - (Responsable formation)
Mathieu BOURDA - (Chargé administratif et communication)
Élodie DUPUY - (Assistante formation)

Prenez un
Architecte !



MA
LE 308

**Pavillon
de l'architecture**
de PAU

ma
maison de l'architecture
de POITIERS en Nouvelle-Aquitaine

MAJ
MAJ
FORMATION CONTINUE
ARCHITECTURE & CADRE DE VIE

MOJ
FORMATION CONTINUE
ARCHITECTURE & CADRE DE VIE